

CONDITIONS GENERALES

PREPARATION AUX EXAMENS CAMBRIDGE ASSESSMENT ENGLISH

Sessions 2021-2022

1 - OBJET

L'ESTRI s'engage à organiser le programme de formation intitulé : **Préparation aux examens Cambridge English**.

L'ESTRI prépare uniquement aux examens suivants :

B1 – PRELIMINARY

B2 – FIRST

C1 – ADVANCED

C2 PROFICIENCY

2 - OBJECTIFS DE FORMATION

Préparer les apprenants à l'examen Cambridge English choisi avec des cours basés sur la pédagogie Cambridge, la découverte du format des différentes certifications et la mise en situation réelle d'examens avec les examinateurs ESTRI

3 - ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

Durée de formation : 30 heures.

Dates de formation : se reporter au calendrier de formation « Préparation aux examens Cambridge » disponible sur www.estri.fr

Lieu : Université Catholique de Lyon/ ESTRI – Campus CARNOT – 23 Place Carnot – Lyon 2e

Un minimum de 10 participants est nécessaire pour ouvrir une session de formation.

4 - SANCTION DE LA FORMATION

Une attestation précisant la nature des acquis et la durée de la session, sera remise à l'apprenant en fin de formation

5 – SUIVI DE FORMATION

Pour chaque cours une feuille d'émargement sera à signer par les apprenants et le formateur, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation.

6 - DISPOSITIONS FINANCIERES

Dans le cadre d'un financement individuel, le prix de l'action de formation est fixé à 890 €. Attention ce tarif inclut la formation ainsi que le coût de l'examen.

Après le délai de rétractation mentionné à l'article 7 du présent document, l'apprenant s'engage à verser la totalité du coût de l'action de formation. Toute action de formation commencée par l'apprenant est due en totalité.

En de cas de prise en charge institutionnelle et/ou de mobilisation du solde CPF, les frais de formation s'élèvent à 1 090 € ;

Pour connaître les modalités d'inscription consulter www.estri.fr ou contacter ESTRI formations – estri@univ-catholyon.fr

7 - DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date du paiement des frais de formation, le stagiaire a un délai de 7 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

8 - INTERRUPTION DE LA FORMATION

En cas d'abandon du stage par l'apprenant pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié et l'intégralité des sommes dues devra être payée par l'apprenant. Si l'apprenant abandonne la formation pour une raison de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

9 – CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé(e) à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Lyon est seul compétent pour régler le litige.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales et déclare les accepter.

Date :

Signature :

